

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 SEPTEMBRE 2009**

(cpt09009)

L'an deux mille neuf, neuf septembre, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine CHEREAU, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

MM. A. CHEREAU R. ROY P. SABLERAU N. TESSON E. HUMEAU V. LIMOUZIN M. PERROQUIN G. MANGEMATIN S. RICHARD C. ROBIN C. COCQUET B. BRENON M.L. BILLON J. LOMBARDI J. LEMERLE M. CHAILLOU B. NICOLLEAU O. GABORIEAU C. BAUDRY D. RONDEAU J. RIVOAL B. DURAND G. MICHON D. GERMAIN

POUVOIR :

Mme Nicole DENIS a donné pouvoir à M. Antoine CHEREAU.
M. Gérald DE BIASIO a donné pouvoir à M. Emmanuel HUMEAU.
M. Thierry CHENEAU a donné pouvoir à M. Philippe SABLERAU.

Assistaient également à la réunion :

M. Xavier-Marie MOREAU, directeur général des services
Mme Nathalie HERBRETEAU, directrice générale adjointe
M. Yohann LEFFRAY, directeur des services techniques municipaux

Monsieur Joël LOMBARDI a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur RONDEAU souligne qu'il n'est pas d'accord avec l'avant-dernière phrase du compte rendu du dernier conseil municipal et tient à préciser qu'il s'offusquait des propos tenus par un homme politique bien connu localement.

Monsieur le Maire lui répond qu'il en sera tenu compte.

Le compte rendu du conseil municipal du 2 juillet 2009 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que l'été a été marqué par le décès de Pierre DENIS, ancien élu municipal de 1964 à 2001, et qui a effectué un grand travail historique sur la ville. Monsieur le Maire remercie les élus pour leur présence à la sépulture.

I – AFFAIRES GENERALES

1 – installation d'un nouveau conseil municipal

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à Monsieur Didier Germain qui rejoint le conseil municipal.

La démission de Monsieur Bernard ROCHEREAU et le renoncement de Madame Françoise ARNAUD ont été transmis, conformément à l'article L 2121-4 du Code général des collectivités territoriales, à Monsieur le Préfet.

Dans pareil cas, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal dont le siège est devenu vacant. (art. L270 du Code électoral). Par courrier en date du 6 juillet 2009, Monsieur Didier GERMAIN accepte la fonction de conseiller municipal.

2 – renouvellement des commissions et représentations suite à la démission d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la démission d'un conseiller municipal entraîne la perte de la qualité de membre des commissions.

Les commissions enfance, jeunesse, éducation et formation, et action sociale doivent donc être renouvelées.

Monsieur le Maire, après avoir rappelé qu'il est le président de droit de chaque commission, précise que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle, conformément aux dispositions de l'article L 2121-22 du Code général des collectivités territoriales. Selon le règlement intérieur de la collectivité, le scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sera appliqué.

Une liste pour chaque commission est alors présentée qui comprend les candidats suivants:

Commission Enfance Jeunesse éducation et formation

- Emmanuel HUMEAU
- Stéphanie RICHARD
- Gérald DE BIASIO
- Thierry CHENEAU
- Josette LEMERLE
- Didier GERMAIN

Commission de l'action sociale

- Gérald DE BIASIO
- Josette LEMERLE
- Bernadette BRENON
- Nicole DENIS
- Nathalie TESSON
- Didier GERMAIN

Il est procédé aux votes à bulletin secret.

Commission Enfance Jeunesse éducation et formation

Nombre de listes présentées au vote : 1
Nombre de votants : 27
Nombre de suffrages exprimés : 26
Nombre de bulletin nul : 1

Sont élus membres de cette commission au scrutin proportionnel de liste au plus fort reste, avec 26 voix :

- Emmanuel HUMEAU
- Stéphanie RICHARD
- Gérald DE BIASIO
- Thierry CHENEAU
- Josette LEMERLE
- Didier GERMAIN

Commission de l'action sociale

Nombre de listes présentées au vote : 1
Nombre de votants : 27
Nombre de suffrages exprimés : 27
Nombre de bulletin nul : 0

Sont élus membres de cette commission au scrutin proportionnel de liste au plus fort reste, avec 27 voix :

- Gérald DE BIASIO
- Josette LEMERLE
- Bernadette BRENON
- Nicole DENIS
- Nathalie TESSON
- Didier GERMAIN

3 – point d'information sur le plan de continuité de l'activité dans le cadre de la pandémie grippale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un plan de continuité de l'activité des services municipaux a été élaboré dans l'hypothèse d'une pandémie grippale.

Sous l'autorité de l'État dont c'est la responsabilité, des mesures ont déjà été prises afin d'anticiper aux mieux les événements.

Ainsi, 200 masques ont déjà été achetés et 400 seront livrés à partir de mi-octobre. Des solutions hydro-alcooliques ont également été achetées et d'autres seront livrées au cours de la semaine prochaine. 2 500 € ont déjà été engagés et d'autres dépenses sont à venir.

Une note d'information a été transmise aux agents pour qu'ils appliquent dès maintenant des règles d'hygiène et de sécurité.

Une liste des services indispensables a été définie :

- L'accueil – état civil
- Le standard pour la communication
- Le secrétariat
- Le service social
- Les ressources humaines
- La comptabilité
- La police municipale
- Le personnel d'entretien des locaux
- Le service voirie

En cas de pandémie et en fonction du nombre d'agents malades, des réaffectations seront possibles pour assurer les missions de service public de la ville.

Sur la fermeture des établissements accueillant des enfants, la DDASS doit être prévenue si 3 cas sont détectés en une semaine dans un même lieu (écoles et aux services périscolaires). Elle transmettra un avis sur la fermeture ou non des établissements.

La ville de Montaigu a été choisie pour accueillir un centre de vaccination. Le site retenu est l'ancienne école de musique avenue Villebois Mareuil. La préfecture coordonne l'ensemble de l'organisation de ce futur centre.

La ville de Montaigu reste attentive à l'évolution de la situation et des demandes. Pour information, la ville n'est pas chargée de distribuer des masques et de diffuser des informations.

II – ENFANCE – JEUNESSE

1 – point d'information sur la rentrée scolaire

La cinquième classe (+CLIS) est maintenue à l'école élémentaire Jules Verne :
- 108 élèves (hors CLIS) pour un seuil de fermeture à 108.

L'effet des ouvertures d'écoles dans les communes avoisinantes sur les effectifs Montacutains se poursuit (- 16).

2005-2006	-64
2006-2007	-40
2007-2008	-20
2008-2009	-2
2009-2010	-16

Ils s'établissent à 671 enfants.

Détail des effectifs par école :

Maternelle les Jardins : 67 (-3)
Elémentaire les Jardins : 107 (+8)
Maternelle Jules Verne : 71 (-16)
Elémentaire Jules Verne : 120 (-5)
Maternelle St Jean Baptiste : 98 (-6)
Elémentaire St Jean Baptiste : 208 (+6)

Détail des effectifs entre les maternelles et les élémentaires :

Maternelles : 236 (-25)
Elémentaires : 435(+9)

Détail des effectifs répartition public/privé

Public : 365 (-16) soit 54%
Privé : 306 (stabilité) soit 46 %

Les effectifs dans les collèges et lycées

1 744 collégiens (+ 99), soit + 6 %
1 306 lycéens (+ 57), soit + 5 % [+ 9.7% à Léonard de Vinci (+70), - 2.5% à Villebois Mareuil (-13)]
Stabilité dans l'enseignement supérieur : 289 (-2)

3 nouveaux directeurs :

- école élémentaire Jules Verne : Cédric FONTENEAU
- école Saint Jean Baptiste : Jean-Louis LAMY
- lycée Jeanne d'Arc : Dominique REMAUD

Travaux réalisés cet été dans les écoles

1- Matériel Informatique

La ville de Montaigne a renouvelé cette année l'ensemble du parc informatique des écoles maternelles et élémentaires publiques. Cette opération représente un coût de 45 700 € (soit 36 600 € pour le matériel en lui-même et 9 700 € pour le câblage). De plus, une maintenance a été prévue (coût 360 € par mois).

44 ordinateurs (multimédias ou portables) ainsi que des vidéo projecteurs, appareils photos, imprimantes couleurs, scanners, micro-casques et enceintes, ont été commandés en fonction des demandes des enseignants.

Un ordinateur fixe et un portable ont été affectés à chacune des 3 classes des deux écoles maternelles publiques.

Une salle informatique de 13 ordinateurs fixes a été constituée à l'école élémentaire les Jardins.

Six ordinateurs fixes et 8 ordinateurs portables composent la salle informatique de l'école élémentaire Jules Verne, les ordinateurs portables pouvant être utilisés dans chacune des classes.

Enfin, chaque directeur d'école dispose d'un ordinateur portable.

2- Coup de jeunesse pour l'école maternelle Jules Verne

Les extérieurs de l'école maternelle Jules Verne ont été repeints (coût 7 700 €).

3- Travaux divers

- Pour que les enfants, venant en vélo à l'école élémentaire Jules Verne, puissent stationner plus facilement, le parking à vélo a été agrandi au cours de l'été (coût 200 €).

- L'été est également un moment propice pour effectuer quelques travaux en régie comme le remplacement du sable dans les bacs à sable, un grand ménage (classe entièrement vidée et nettoyée du sol au plafond).

Madame MICHON demande quels travaux ont été faits pour lutter contre le radon dans les écoles et le centre périscolaire.

Monsieur le Maire lui explique que la ville a engagé 29.000 euros de travaux pour lutter contre le radon et qu'il est encore trop tôt pour faire des mesures. De plus, les taux varient en fonction de l'émission de radon dans le granit.

Monsieur HUMEAU apporte les précisions suivantes : les mesures sont effectuées dans des bâtiments fermés (de nuit et pendant les vacances scolaires). La ville va faire ses propres mesures. Pour répondre aux demandes de la DDASS et en accord avec elle, des travaux ont été entrepris à l'école maternelle les Jardins : 4 groupes de ventilation double flux ont été installés. Sur le centre périscolaire, des petits travaux ont été réalisés : colmatage des ouvertures reliant les sous-sols aux salles, débouchage d'ouvertures donnant sur un vide-sanitaire, augmentation des entrées d'air, remplacement de fenêtres.

Monsieur RONDEAU s'interroge sur les fermetures et les ouvertures de classes en fonction des effectifs. Il demande à la ville d'être vigilante sur les inscriptions et plus précisément sur l'adresse des parents d'élèves car une classe ferme à 108 élèves et ne rouvre qu'à 115.

Monsieur HUMEAU explique que le choix de l'école se fait en fonction de l'intérêt particulier et de l'intérêt général. Il est important de veiller à la mixité dans les écoles, d'où la répartition des élèves.

La municipalité a pris ses responsabilités et n'a pas lâché l'école élémentaire Jules Verne en pesant le plus possible auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale. C'est ainsi qu'une issue favorable a pu être trouvée.

2 – autorisation de signer les marchés de travaux pour la crèche et le restaurant scolaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en prévision des travaux de la crèche et du restaurant scolaire, un appel d'offres par procédure adaptée a été lancé le 12 juin dernier. La procédure adaptée était possible pour ces travaux puisque la valeur était inférieure au seuil des marchés formalisés (5,15 millions d'euros HT). Cette procédure est plus souple, elle a permis de gagner du temps et de négocier certains marchés lorsque cela était nécessaire. Il se décomposait en 19 lots.

Après examen du rapport du maître d'œuvre, il est apparu que le montant des marchés après négociation est inférieur de 169 648,30 € par rapport à l'estimation soit presque - 10% avec les options.

(Cf. annexe 1)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les marchés pour l'ensemble des lots.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

PLANNING :

- Début des travaux le 17 septembre 2009
- Ouverture de la crèche et du restaurant scolaire septembre 2010

III – PATRIMOINE

1 – autorisation de signer des conventions dans le cadre du mécénat culturel

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commission patrimoine et environnement travaille depuis un certain temps sur un projet de signalétique d'interprétation du patrimoine afin de valoriser le patrimoine de la ville.

Le projet comprend deux panneaux d'accueil de 160 cm de largeur sur 120 cm de hauteur, placés à l'entrée de la place de l'Hôtel de Ville et sous le kiosque du Champ de foire.

Des panneaux directionnels de 80 cm de long sur 20 cm de haut, avec le portrait du personnage narrateur, orienteront les visiteurs dans le parcours de découverte. Ils seront installés sur les murs à hauteur du regard.

Les bornes d'interprétation seront de format rectangulaire de 60 cm de haut sur 40 cm de largeur. Le portrait du personnage narrateur sera rappelé et associé à un texte court et une illustration. Certaines bornes pourront être sonorisées : à l'entrée de la place de l'Hôtel de Ville, à la digue, dans le jardin des Remparts, aux douves du Champ de Foire et à l'ancien relais de poste.

Afin de financer ce projet, il est possible de solliciter des entreprises par le biais du mécénat culturel. Dans ce cadre, les entreprises peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 60% du montant du don. Ainsi, des entreprises ont déjà pris des engagements auxquels il faut ajouter le mécénat en compétence de la part de certaines entreprises : pour l'électrification des cinq bornes sonorisées et pour l'impression des brochures d'aide à la visite. De plus, toutes les entreprises contactées n'ont pas encore transmis le montant de leur don mais se sont également engagées à financer ce projet.

En contre partie, la ville s'engage :

- 1) A accorder une visibilité de l'entreprise sur le mobilier et sur les supports de communication
- 2) A ce que l'entreprise puisse se prévaloir de la qualité de mécène
- 3) A permettre des actions de relations publiques : comme la mise à disposition du salon d'honneur de la maison des Associations et des visites guidées ou conférences sur la ville avec l'animateur municipal du patrimoine.

Les frais de bouche seront à charge de l'entreprise.

La convention entrera en vigueur à la date de sa signature par les deux parties mentionnées et prendra fin à l'installation complète du mobilier de signalétique d'interprétation du patrimoine, à l'exception des points 2 et 3 ci-dessus.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les conventions de mécénat culturel.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Bruno DURAND demande où est passé le support de communication patrimonial sur la Digue dans le parc des Remparts.

Monsieur le Maire lui indique qu'il a été vandalisé puis retiré.

Monsieur DURAND le regrette et souhaite savoir s'il sera remplacé.

Monsieur le Maire lui explique que ce n'est pas prévu au budget. En revanche, un nouveau panneau sera installé dans le cadre du projet de signalétique du patrimoine.

IV - URBANISME

1 – cession gratuite de parcelles AD 397, 398 et 799 dans le lotissement des Moulins Nantais

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la ville s'est engagée à reprendre le lot n°6 du lotissement des Moulins Nantais. D'une superficie de 25m², il était destiné à l'aménagement (déjà réalisé) du carrefour du boulevard Raymond Parpaillon et de la rue des Moulins Nantais. Il convient désormais de régulariser la situation.



Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'acte d'acquisition des parcelles AD 397, AD 398 et AD 799 à titre gratuit, et de prononcer l'intégration de ces parcelles dans le domaine public communal considérant que leur ouverture au public et leur affectation sont conformes à cette destination.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2 – intégration dans le domaine public de parcelles dans la rue de Barbecane

A la suite d'un certificat d'urbanisme positif et d'un dépôt de permis de construire à venir, il est apparu que deux parcelles (AH 314 et 319) situées en fond de rue de Barbecane sont restées dans le domaine privé de la commune.

Hors, ces parcelles sont physiquement indissociables du domaine public (rue de Barbecane, palette de retournement).

De plus, le Code de l'urbanisme impose qu'en zone U, les raccordements au réseau des constructions nouvelles soient faits sur le domaine public desservi.



Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de lancer une enquête publique préalable au classement de ces deux parcelles dans le domaine public considérant que celles-ci sont continuellement ouvertes au public pour des besoins de circulation routière.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

V - ENVIRONNEMENT

1 – avis concernant le contrat de restauration et d'entretien de la Sèvre

Nantaise

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que La directive cadre européenne sur l'Eau impose aux Etats membres d'atteindre « le bon état écologique des cours d'eau » d'ici 2015. A cet effet, un programme d'actions d'entretien et de restauration sera mis en place, à charge pour les syndicats de rivière de réaliser ces travaux. Ce programme est soumis à enquête publique.

Les travaux projetés sont limités géographiquement sur la Maine. Toutefois après étude, aucun aménagement n'est nécessaire sur l'ouvrage de Saint Nicolas. De plus, l'aménagement d'un franchissement anguille sur l'ouvrage de Moulin Gros est suspendu provisoirement en attendant les nouvelles directives de l'ONEMA.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable à ce projet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

VI - FINANCES

1 – sollicitation d'une subvention FEADER pour le projet de la maison des jeunes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune semble éligible à une aide européenne, le fonds FEADER –Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

Ce fonds soutient le développement de nouveaux services essentiels à la population rurale, la création d'équipements pour les jeunes étant éligible à ce programme.

Il est géré par les services de la direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture.

Le montant maximal de l'aide est de 50 000 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de solliciter l'aide financière au titre du fonds FEADER pour le projet de Maison des Jeunes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2 – sollicitation d'une subvention du conseil général pour le projet de la maison des jeunes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune est éligible à une aide du Conseil Général pour l'aménagement de foyers de jeunes.

Une subvention de 25 % du coût de l'investissement peut être attribuée par le Conseil Général.

La dépense subventionnable étant plafonnée à 110 000 € H.T., la subvention sollicitée s'élève donc 27 500 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de solliciter cette aide financière auprès du conseil Général pour le projet de Maison des Jeunes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3 – sollicitation d'une subvention du conseil général pour la rénovation de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune est éligible à différentes aides du Conseil Général pour la rénovation de la salle des fêtes.

Salles polyvalentes :

Une subvention de 30 % du coût de l'investissement peut être attribuée par le Conseil Général pour les travaux de construction, rénovation et extension de salle polyvalente.

La dépense subventionnable étant plafonnée à 135 000 €, la subvention sollicitée s'élève donc à 40 500 €.

Equipements scéniques :

Une subvention de 25 % du coût de l'investissement peut être attribuée par le Conseil Général pour les équipements scéniques.

La dépense subventionnable étant plafonnée à 70 000 €, la subvention sollicitée s'élève donc à 17 500 €.

Aménagement des espaces extérieurs :

Une subvention de 25 % du coût de l'investissement peut être attribuée par le Conseil Général pour les aménagements extérieurs de salle polyvalente.

La dépense subventionnable étant plafonnée à 30 000 €, la subvention sollicitée s'élève donc à 7 500 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de solliciter ces différentes aides financières (65 500 € au total) auprès du conseil Général pour le projet de salle des fêtes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4 – autorisation de signer des conventions SYDEV

Afin de réaliser des travaux d'éclairage public et permettre le versement de la participation financière au Sydev, une délibération du conseil municipal indiquant :

- l'objet de la dépense,
 - le montant et l'imputation budgétaire
- et autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec le Sydev est nécessaire.

Les travaux concernés sont :

Imputation budgétaire	Objet	Montant
20417-9008.813	Prises guirlandes électriques	276 €

De plus, il convient d'autoriser le Maire à signer des conventions Sydev tripartites concernant des travaux qui seront transférés dans le patrimoine de la commune :

- éclairage pourtour salle Thalie
- effacements de réseaux et éclairage rue des Mimosas.

Les travaux d'éclairage du pourtour de la salle de Thalie sont financés entièrement par la Communauté de communes "Terres de Montaigu" pour un montant de 1 188 €. Le coût des travaux pour cette opération s'élève à 1 584 € H.T (subventions Sydev comprises).

La rue des Mimosas étant mitoyenne avec Boufféré, Monsieur le Maire propose que les travaux d'effacements de réseaux et d'éclairage soient financés pour moitié par la Commune de Boufféré et pour moitié par la ville de Montaigu. La participation de Montaigu versée à la commune de Boufféré s'élèverait à 16 734 € répartis comme suit :

- effacements réseaux électriques et téléphoniques : 12 191 €
- éclairage public tranche 1 : 1 627 €
- éclairage public tranche 2 : 2 916 €.

Le coût total des travaux pour cette opération s'élève à 50 906 € H.T (subventions Sydev comprises).

Ces travaux avaient été prévus au budget.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à :

- signer ces conventions avec le Sydev
- verser la participation financière à Boufféré pour l'effacement de réseaux et l'éclairage de la rue des Mimosas.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

5 – mesure fiscale

Monsieur le Maire explique que face à la réforme fiscale qui se profile, l'avenir des finances locales est incertain. La taxe professionnelle qui représente 60% des recettes sera certes compensée les premières années. Toutefois un habitant qui vient s'installer coûte plus cher à la collectivité que ce qu'il rapporte. Il faut donc trouver des solutions. Un nouvel arrivant paie la taxe locale d'équipement (TLE) qui a un taux variable selon les communes. Elle permet de financer la voirie, les réseaux... Or, il se trouve que la TLE est inférieure sur Montaigu par rapport aux communes voisines.

Par ailleurs, il existe une exonération de 2 ans de la taxe foncière bâtie. Elle représente entre 15 000 et 20 000 € par an en moins pour la ville de Montaigu.

Dans le cadre des discussions avec l'adjoint aux Finances et la majorité, deux pistes ont été évoquées :

- L'augmentation de la TLE mais elle touche tout le monde y compris les prêts aidés et prêts à taux zéro... Cette mesure serait contre productive envers les familles modestes.
- La prorogation de la taxe foncière bâtie pour les logements aidés financés par des prêts conventionnés, des prêts aidés par l'État pour un montant inférieur ou égal à 50 % de leur coût ou, prêts à taux zéro et prêt à taux zéro majoré, et de la remettre en question pour les autres.

L'objectif est de faire participer les nouveaux arrivants sans toucher les plus modestes. Cette décision doit être prise avant le 1^{er} octobre 2009 pour une application dès 2010.

Monsieur RONDEAU estime que c'est une question importante. Il trouve dommage qu'il n'y ait pas eu de commission des finances pour prendre du recul sur ce sujet. Il estime également que la notice n'était pas suffisamment détaillée sur ce point. Enfin, il pense que la majorité rompt la tradition de non-augmentation de la pression fiscale.

Monsieur le Maire lui répond que ce n'est pas une augmentation d'impôts.

Monsieur RONDEAU insiste en stipulant qu'il y a bien augmentation de la pression fiscale. Il regrette l'urgence pour prendre cette décision et demande si des simulations ont été faites.

Monsieur le Maire lui explique que les personnes concernées par cette mesure n'habitent pas encore Montaigu. Il paraît donc difficile d'en tirer des conclusions. Néanmoins, les bailleurs paieront cette taxe, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Monsieur RONDEAU estime qu'il ne peut pas prendre cette décision en 10 mn et regrette la forme ainsi que le fonds.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de proroger cette exonération pour les logements aidés financés par des prêts conventionnés, des prêts aidés par l'État pour un montant inférieur ou égal à 50 % de leur coût ou, prêts à taux zéro et prêt à taux zéro majoré, et de la remettre en question pour les autres.

Cette proposition est adoptée à la majorité par 25 voix et 2 abstentions

6 – participation de la ville de Montaigu à la restauration scolaire de l'AGECAM pour les foyers modestes

Le conseil municipal ayant décidé le 4 septembre 2000 d'étendre à la restauration scolaire privée les aides aux foyers modestes appliquées au restaurant scolaire public,

Monsieur le Maire propose de verser une aide de 1 353.01 euros à l'AGECAM correspondant à 1 821 repas, pour des familles dont le quotient familial est inférieur à 400 euros (aide de 1.01 euro par repas) et 700 euros (aide de 0,67 euro par repas).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7 – avenant au marché de service « internet »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, conformément au vote du budget 2009, le site internet est en cours d'élaboration. La mise en ligne est prévue pour début octobre.

Un marché à procédure adaptée a été signé avec l'entreprise ONEXT pour la création du nouveau site internet de la ville pour un montant de 14 920.10 € TTC (délégation du conseil municipal au Maire).

Il s'avère qu'il convient de rajouter une fonctionnalité afin de permettre la réception sur le site de la ville des actualités d'autres sites internet et ainsi rendre le site plus dynamique. Le coût supplémentaire s'élève à 1 524.90 € TTC.

Compte tenu du fait que l'avenant dépasse de plus de 5% le montant du marché initial, une délibération du conseil municipal est nécessaire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer cet avenant au marché de services du site internet à hauteur de 1 524.90 €.

Monsieur DURAND regrette qu'il n'y ait pas eu de réunion récente de la commission communication.

Monsieur MANGEMATIN lui explique que la commission est chargée du domaine politique et non des compétences techniques. Le marché a été passé. L'entreprise ONEXT qui a été retenue, est en train de construire le site internet de la ville.

Cette proposition est adoptée la majorité 26 voix et une abstention.

VII – COMMUNICATION

1 – présentation du projet de site « internet »

Monsieur le Maire passe la parole à Gabriel MANGEMATIN.

Monsieur MANGEMATIN rappelle que la ville de Montaigu dispose d'un site Internet créé à la fin des années 90 par une société tiers. Depuis 2004, le site n'a pas connu d'évolution car les services municipaux ont seulement accès à l'agenda municipal et à la mise à jour de la liste des associations.

Une réflexion a été lancée pour refonder le site internet afin d'offrir davantage de services aux citoyens grâce aux télé-procédures et aux formulaires en ligne. Ce site sera également une source d'informations grâce aux différentes rubriques et au plan interactif qui permettra de trouver un lieu.

Pour lancer l'appel d'offre, un plan du site a du être défini. C'est la société ONEXT de Nantes qui a été retenu pour un montant de 14 920 € TTC (critères : prix, notice explicative et compétences).

Le site internet de la ville sera administré par Adeline LAMI, Virginie BADREAU et Xavier-Marie MOREAU.

L'objectif est de mettre en ligne le site au cours de la première semaine d'octobre.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DURAND souhaite avoir des informations sur la rentrée économique.

Monsieur le Maire répond qu'il faut être attentif à tout ce qui se passe et être prudent sur ce sujet. La communauté de communes Terres de Montaigu a décidé de participer à la cellule de reclassement de la maison départementale de l'emploi.

Des difficultés existent mais pas plus qu'en début d'année. Quelques signes de reprises ont même pu être constatés.

Au 1^{er} trimestre 2009, 25% de permis de construire en plus ont été accordés par rapport au 1^{er} trimestre 2008. Ce qui est un très bon indicateur de la situation économique.

Monsieur DURAND demande des informations sur le chantier de l'hôpital.

Monsieur le Maire lui indique que projet a été voté par le CA il y a 2 ans et qu'il a été inscrit au contrat de plan état – région. Le 1^{er} axe concerne la construction d'un bâtiment neuf pour permettre aux médecines 1 et 2 d'être au même niveau. C'est une classification plus lourde qui a l'avantage d'entraîner la réhabilitation de la maison de cure. Le concours d'architectes est très avancé puisque les candidats ont été sélectionnés. Mais, le projet reste à choisir. Cela coûtera environ 7 millions d'euros.

Monsieur DURAND souhaite également avoir des précisions sur le chantier du site yonnais.

Monsieur le Maire lui explique que la 1^{ère} phase est presque terminée. Elle concerne notamment les pôles réanimations, mère –enfants... Deux autres phases sont prévues, dont la construction d'un bâtiment en T pour redéployer les lits (sur ce point, un préaccord a été trouvé avec l'état)...

Néanmoins, l'Etat refuse le projet dans sa globalité car il ne croit pas aux capacités de la Vendée à se développer et un problème de financement existe en raison des dotations accordées au CHU de Nantes.

Une commission se réunit le 22 septembre sur ce sujet. Le dossier est donc à suivre.

Annexe 1

RECAPITULATIF GENERAL

LOT	NATURE DU LOT	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT TOTAL APRES NEGOCIATION	ESTIMATION DCE HT	OPTIONS																
					OPTION 1 / lot 5 - lot 6 habillage des sous faces des avant en panneaux bois	OPTION 6 / lot 15 habillage TEXAA sur remblais de plafonds du restaurant	OPTION 8 / lot 1 - lot 2 aménagement du trottoir en façade sud est	OPTION 10 / lot 16 égouttoir plancher chauffant pièce par pièce													
1	TERRASSEMENT - VPD	GIRARDEAU (Treize-Septiers)	72 150,82 €	83 367,15 €			21 367,15 €														
2	GROS ŒUVRE	FALCHARD (Montaigu)	394 472,15 €	457 772,12 €			1 772,19 €														
3	CHARPENTE BOIS	C.COBOS (Montaigu)	24 511,77 €	39 000,00 €																	
4	CHARPENTE METALLIQUE	PHIEAU SOUDURE (Gorges de Montaigu) (St Georges de Montaigu)	16 806,96 €	21 000,00 €																	
5	COUVERTURE ET ANCHETTE	BERNET (Les Perchs sur Yeu)	112 558,17 €	150 000,00 €	-328,37 €																
6	BARDAGE BOIS	LCA (boissiers de Montaigu)	190 093,06 €	160 093,06 €	10 093,06 €																
7	MENISERIES EXTERIEURES EN ALUMINIUM LAQUE	LAINE (Saint Georges de Montaigu)	98 632,22 €	84 000,00 €																	
8	SEPRURERIE	SAVMS (Mouchamps)	22 420,40 €	32 000,00 €																	
9	MENISERIES BOIS	BRODU (Les Ferrières)	83 954,00 €	143 000,00 €																	
10	PLAFONDS - PAROIS ET MENISERIES ISOTHERMIQUES	QUEST ISO FRIGO (Nesmy)	31 400,25 €	33 000,00 €																	
11	PLATRIERIE ISOLATION	TEXIER (Les Ferrières)	40 429,18 €	45 000,00 €																	
12	FAUX PLAFONDS	PICHAUD (St Pierre de Loulay)	34 015,18 €	31 000,00 €																	
13	REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE	RAUTURCAU (Maire de Loulay)	67 851,99 €	74 000,00 €																	
14	REVETEMENT DE SOLS RESINE	ATLANTIC SOL (Cant)	40 996,63 €	22 000,00 €																	
15	PEINTURE	EVPR (Dompierre sur Yeu)	28 425,98 €	29 262,25 €																	
16	CHAUFFAGE GAZ - VENTILATION	AMIAUD (Brouzils)	37 525,98 €	102 235,99 €																	
17	PLOMBERIE - SANITAIRE	QUEST CLIMATIQUE (Montaigu)	66 008,65 €	70 000,00 €																	
18	ELECTRICITE	FORCLUM (Montaigu)	75 978,51 €	80 000,00 €																	
19	EQUIPEMENTS CUISINE	ABC FROID (Le Boupière)	58 500,00 €	60 000,00 €																	
TOTAL HT avec options			1 547 081,83 €	1 716 736,19 €	9 753,69 €	1 262,25 €	23 139,34 €	2 235,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL TTC avec options			1 850 009,93 €	2 063 209,30 €	11 677,37 €	1 509,65 €	27 674,65 €	2 673,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €